

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 19/11/2009

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC,
TOUYA, RIU, LASSALLE, YVORA, FRADET, SOMERVILLE
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, ADOUE
Excusés : Mmes LESGARDS et EXPERT.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Ralentisseur entrée bourg.**

Le conseil municipal donne son accord à la commission voirie pour continuer l'étude du ralentissement de l'entrée du bourg.

*** Convention chasseurs.**

La commission Agriculture, Barthes, Pêche et Chasse a présenté au conseil la convention entre la commune et les chasseurs que nous réclame le Conseil Général pour l'aménagement et l'usage des installations de chasse au gibier d'eau dans les barthes communales. Le conseil a approuvé à l'unanimité afin que cette convention soit signée dans les plus brefs délais.

*** Résultat du Défi Sport.**

Pour la seconde année consécutive, la commune de Saubusse est classée 1ère dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants. Félicitations aux organisateurs et aux participants.

*** Point sur le Pôle médico-commercial : décisions à prendre.**

L' E P F L (Etablissement Public Foncier Local) revend à la commune une partie du terrain pour le projet du pôle médico-commercial.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les trois délibérations suivantes :

▫ l'achat par la commune de Saubusse à l' E P F L du terrain d'une superficie de 5400 m2 au prix de 25 € le m2.

▫ la commune de Saubusse signe une promesse de vente avec quatre futurs acquéreurs et décide ne pas opter pour la TVA.

▫ le conseil autorise Mr le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne la proposition de prêt relais pour un montant de 243 000 € au taux de 2,55% et une durée de 3 ans. Les frais de dossier afférents sont de 120 €.

*** Tarif concession de Mr JEZIORNY.**

Le conseil décide de louer à la famille JEZIORNY la concession à 6 € le m2 pour 30 ans.

*** Information concernant le Très Haut Débit.**

MACS prévoit de faire des réunions en mairie dès que la plaquette qui servira à informer les utilisateurs du Web sera prête.

Vous pouvez tester votre ligne sur le [site www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com)

*** Compte-rendu de la tournée cantonale de Mme Danielle MICHEL à SAUBUSSE.**

Mr le Maire donne lecture des courriers transmis par Mme MICHEL aux différents services compétents, suite aux divers points évoqués lors de leur récente rencontre à SAUBUSSE. Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- La signalétique présente sur les routes départementales et relative à l'interdiction du Pont de Saubusse aux camions doit être revue.

- La présence du tube inox qui contient la fibre optique dénature le site et est contradictoire avec le classement du village.

- Les chemins ruraux 8 et 14 sur lesquels passent des sentiers de randonnées n'appartiennent plus à la commune : peut-on trouver des alternatives afin que la commune puisse proposer de nouveaux sentiers de randonnées.

- La commune de SAUBUSSE n'appartenant pas à la Communauté du Grand Dax, est-il possible que les habitants, les touristes et curistes de la commune puissent utiliser les services du Com'urbus ?

*** Réponse du Conseil Général à la demande de subvention pour l'aide à la préservation des Barthes.**

Suite à nos projets de travaux dans les barthes, le Conseil Général souhaite que nous nous rapprochions de leurs services afin d'avoir des précisions sur certains travaux prévus.

*** Contrat Assurance risques statutaires du personnel.**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Après avoir étudié deux propositions l'une émanant de Groupama et l'autre de la CNP, le conseil retient cette dernière et autorise le Maire à signer les formalités.

*** Convention ATESAT.**

Mr le Maire expose ce qui suit :

VU l'article III de la Loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'ETAT (ATESAT).

VU le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002.

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O. du 31 décembre 2002, VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2006 fixant la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Mr le Maire à signer une convention avec l'Etat (DDE) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT. Elle prendra effet le 1er janvier 2010 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

*** Déclaration d'Intention d'Aliéner terrain section A n°730 et 734 - Lotissement du Berye - Lot 4**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

*** Déclaration d'Intention d'Aliéner terrain section A n°539, 542 et 550 Lieu dit Postis.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

*** Heures supplémentaires.**

Le conseil municipal donne son accord pour le règlement des heures supplémentaires effectuées par les agents techniques à l'occasion des diverses manifestations pour un total de 17h et 27h.

*** Divers.**

- Nouveauté pour le site Internet : dorénavant, tous ceux qui souhaitent recevoir directement le compte-rendu du conseil municipal et les actualités de Saubusse peuvent s'abonner aux flux RSS en cliquant dans le menu :

VIE PRATIQUE - Abonnez-vous. Sélectionnez ensuite les liens qui vous intéressent. A chaque mise à jour du site, l'information vous parviendra automatiquement dans votre messagerie.

- Recensement de la population : il aura lieu du 21/01/2010 au 21/02/2010

- Un chien a récemment attaqué des volailles chez un particulier. La gendarmerie a proposé à Mr le Maire de prendre un arrêté afin qu'un vétérinaire agréé par la Préfecture soit mandaté pour contrôler le chien et envisager les suites à donner.

- Bac dessableur : le cabinet Eten Environnement a été sollicité pour envisager la clôture de ce dossier dans les plus brefs délais.

- Plusieurs personnes ont émis le souhait de voir un marché à Saubusse, la commission Projets est sollicitée pour étudier cette éventualité.

- C.Touya assiste au comité technique du projet " Vélo-route voie verte " et suit le dossier qui est en cours d'élaboration.

- J.M. Yvora doit contacter le Sydec afin qu'il remédie le plus vite possible au défaut d'éclairage existant aux abords du trinquet.

- G. Adoue informe le conseil municipal que des rencontres sont prévues avec l'ensemble du personnel pour l'élaboration du Document Unique.

- P. Courty va présenter des modèles de convention aux Associations.

- **SITCOM** : le ramassage des ordures ménagères prévu vendredi 25 décembre prochain s'effectuera **jeudi 24 décembre**

ainsi que le ramassage prévu vendredi 1er janvier 2010 s'effectuera le **Jeudi 31 décembre 2009**.

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Samedi 05 Décembre** : " **Marché de Noël** " organisé par l'A.P.E. de 8h à 12 h sur la place de l'Eglise, vente de sapins, divers objets de décoration, pâtisseries...

- **Dimanche 13 Décembre** : Concert de Noël à l'Eglise de Saubusse à 17h00, vin et chocolat chauds après le concert.

- **Jeudi 24 Décembre** : " **Un réveillon de Noël pour Tous** " :

L'Amicale Sibusate organise le 24 Décembre au soir, un réveillon de Noël à la salle des Fêtes, à partir de 20h00, pour tous ceux qui ont besoin d'un peu de chaleur et envie de se retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Les personnes seules sont invitées par le comité. Toutes les autres qui souhaitent nous accompagner seront les bienvenues, la soirée est proposée à 20 €.

- **Vendredi 08 Janvier** : **Voeux de Mr le Maire** : à 19h00 à la salle des Fêtes.